

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2854

présenté par

Mme Gatel, Mme Josso, Mme Brocard, Mme Dupont, Mme Maud Petit, M. Cubertafon,
Mme Lasserre, M. Laqhila, M. Bru, Mme Thillaye, Mme Mette et M. Fuchs

ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.